

THERACLION
Société Anonyme
Capital social de 188.825,15 Euros
Siège social : Centre d'affaires, 102 rue Etienne Dolet 92240 Malakoff
RCS de Nanterre : B 478 129 968

RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis afin de vous rendre compte de l'activité de notre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

A l'occasion de l'Assemblée Générale, les rapports établis par le Commissaire aux comptes seront également portés à votre connaissance.

Les rapports du Commissaire aux comptes, le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport constituent notre analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au titre de l'exercice 2014.

1. Activité de la Société

1.1. Activité de la Société au cours de l'exercice

Nous vous rappelons que l'activité principale de la Société est le développement, la fabrication, la vente et la location de dispositifs médicaux offrant des solutions de chirurgie non invasives, reposant sur l'utilisation d'ultrasons focalisés de haute intensité (HIFU).

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique de la société s’explique par les dépenses de recherche et développement non capitalisables et par les dépenses liées au lancement commercial de l’Echopulse® poursuivi par la société sur 2014. Le démarrage des ventes sur l’exercice 2014 a généré un chiffre d’affaires de 800 K€(vs 15 K€en 2013) ;
- Au 31 décembre 2014, Theraclion dispose d’une trésorerie de 4,3 M€;
- La trésorerie disponible au 31 décembre 2014, les différentes aides publiques (sur 2015 la société devrait percevoir 1,1 M€au titre du programme TUCE de la part de la Bpifrance) et le soutien financier de Truffle Capital, principal actionnaire, sur l’exercice 2015 devraient permettre à la Société de couvrir ses besoins sur 2015.

1.2. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Les principaux risques auxquels la Société est confrontée sont les risques inhérents à l’activité de recherche et de développement de nouveaux dispositifs médicaux innovants, notamment le risque de financement de la Société qui est encore déficitaire, ainsi que le risque du développement commercial, corrélé en partie à l’obtention de remboursements dans certains pays.

1.3. Utilisation d’instruments financiers

En matière de gestion des risques, la Société met en œuvre une stratégie et une gestion destinées à minimiser les risques financiers.

A cet effet, la Société ne fait pas usage de contrats de change à terme ni d’autres instruments financiers de couverture ou d’instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

1.4. Résultat de l’exercice

L’exercice social clos le 31 décembre 2014 se solde par une perte nette comptable 4 622 560 Euros.

1.5. La situation d’endettement de la Société, au regard du volume et de la complexité des affaires

La Société n’a contracté aucune dette bancaire au cours de l’exercice social clos le 31 décembre 2014.

La Société a remboursé au cours de l’exercice la totalité des avances en compte courant d’actionnaire non converties lors de l’IPO pour un montant 1 522 K€

Elle a également bénéficié d’avance remboursable de la part de la BPI (ex OSEO) pour un montant de 900 K€au cours de l’exercice 2014. Au 31 décembre 2014, il reste à percevoir de la BPI (sous réserve des franchissements d’étapes scientifiques) sur ce programme TUCE 2 225 K€d’avances remboursables et 333 K€de subventions.

Au 31 décembre 2014, les dettes financières de la Société ne sont donc plus constituées que par les avances remboursables de BPI (ex OSEO) pour 3 955 K€.

1.6. Les progrès réalisés ou difficultés rencontrées

Pour la Société, l’année 2014 a été marquée par le succès de l’introduction en bourse sur Alternext, le renforcement de l’équipe de direction et la nomination de trois directeurs *business development* pour l’Allemagne, le Royaume-Uni et l’Asie.

L’activité de Theraclion s’est renforcée en **Allemagne** avec l’obtention des premiers remboursements auprès de 2 mutuelles de santé (Continental BKK et BKK Schleswig-Holstein) et une vente au

groupe hospitalier privé Helios ; mais également en **France** avec une vente à l'Hôpital Américain de Paris et la mise en place des premiers « Pay per Use » à Istres (Générale de Santé) et Paris (Institut de Radiologie de Paris).

Concernant les activités cliniques, différentes publications de résultats positifs d'études dans des revues de renom telles que le « *International Journal of Hypothermia* » ou la revue scientifique « *Journal of Therapeutic Ultrasound* » confirment que les bons résultats cliniques de l'échothérapie. La Société a cependant connu des difficultés de recrutement dans ces études cliniques pour son essai en cours en Angleterre au King's College mais également pour son étude américaine, entraînant quelques retards.

1.7. Les activités de recherche et de développement

Les activités de recherche et de développement de la Société ont mobilisé l'essentiel des ressources de la Société, permettant des progrès notables sur le software et permettant de mettre au point une nouvelle technique de tirs en continu baptisée « Fast Scan » afin de permettre, à terme, de réduire le temps de traitement de la procédure. Cette technique a notamment pu être validée in vivo via des essais pré-cliniques.

L'année 2014 aura également été une année de lancement de plusieurs essais cliniques sur le sein :

- aux Etats-Unis, à l'université de Virginie, dans le cadre d'une IDE, le recrutement est en cours et 9 patientes ont été traitées ;
- en Angleterre, au King's College, pour valider l'efficacité d'une nouvelle méthode de tirs visant à ne traiter que le contour des tumeurs, où le recrutement est en cours et où les bons résultats préliminaires ont été présentés à la FUS ;
- en Allemagne, à l'université de Tübingen, dans le cadre d'une étude visant à démontrer la mort cellulaire de l'intégralité des tumeurs : étude pré-cancer, recrutement terminé et premiers résultats encourageants.

Concernant les dépôts de brevets, 1 nouvelle famille a été déposée en 2014, 7 brevets concernant des extensions sur des familles existantes ont été déposés et 14 brevets ont été obtenus.

1.8. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons la décomposition à la clôture du dernier exercice du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients par date d'échéance :

Echéances	Solde fournisseurs (montant en milliers d'euros)		Solde Clients (montant en milliers d'euros)	
	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Provisions factures non parvenues	136	76	0	0
Non échus	576	248	337	0
Echus à moins de 30 jours	87	15	4	0
Echus entre 30 et 60 jours	1	6	0	0
Echus entre 60 et 90 jours		0	4	4
Echus à plus de 90 jours	25	22	0	0
Total	825	367	345	4

1.9. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les progrès constatés en 2014, la poursuite des ventes et surtout le renforcement des équipes commerciales et de direction avec les recrutements et nominations de directeurs pays en Allemagne, UK et Asie vont permettre la poursuite de la commercialisation de la machine. Souhaitant également renforcer le marché italien, la Société a recruté un nouveau directeur pays en Italie début 2015 et a mis en place des contrats avec des agents en Suisse et en Finlande. En Allemagne, Angleterre et Italie la Société a ouvert des bureaux de représentation et a entamé les démarches pour ouvrir une filiale à Hong-Kong pour développer le marché asiatique.

La Société a également mis en place une nouvelle stratégie de marketing digital pour accompagner la croissance de ses nouveaux clients et faire connaître l'échothérapie. De même, l'exercice 2014 aura été ponctué de plusieurs publications scientifiques importantes et, compte tenu des essais cliniques démarrés sur l'exercice, d'autres publications sont à venir.

La Société poursuit ses recherches de financement long terme afin d'assurer sa pérennité et son développement à l'international. Une aide publique à la prospection commerciale a ainsi été obtenue de la Coface début 2015 sur les zones Allemagne, UK et Chine.

1.10. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

- **Nouvelles obtentions de remboursement en Allemagne :** Après l'obtention du remboursement par la société d'assurance santé allemande, Continentale BKK, de nouvelles compagnies d'assurance ont souscrit au plan de prise en charge de l'échothérapie, couvrant plus d'un demi-million de femmes à ce jour. Parmi ces compagnies se trouvent BKK Schleswig-Holstein et BKK VKU. Ces remboursements permettent à Theraclion de renforcer et de dynamiser sa présence et sa croissance en Allemagne.
- **Installation de l'Echopulse® au sein de l'Institut de Radiologie de Paris :** L'Institut de Radiologie de Paris, le plus grand centre de radiologie de France, a choisi la solution Echopulse® afin de compléter les modalités d'imagerie actuelles qu'il propose.
- **Poursuite de l'expansion internationale :** Le 12 mars 2015, Theraclion a annoncé l'ouverture d'une filiale à Hong-Kong, pour le développement des opérations en Asie de Theraclion. L'Asie, et en particulier la Chine, est une zone clé pour le marché de Theraclion, comptant un grand nombre de cas de fibroadénomes et de nodules thyroïdiens.

2. Présentation des comptes et affectation du résultat

Nous vous rappelons que les comptes qui vous sont présentés ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

2.1. Comptes de l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le chiffre d'affaires s'élève à 800 K€ (contre 14,5 K€ lors de l'exercice précédent) et est composé à 97% de la vente de trois équipements sur la période aux établissements suivants : l'Hôpital Américain de Paris, la clinique Helios Klinik Schkeuditz en Allemagne et le distributeur turc Penta.

Les subventions d'exploitation touchées par la Société s'élèvent à 14 K€ contre 60 K€ pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de cet exercice se sont élevées au total à 5 767 K€ (contre 4 623 K€ pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 25%), comprenant notamment :

- les traitements et salaires pour un montant de 1 717 K€ contre 1 402 K€ pour l'exercice précédent (+22%) ;
- les charges sociales pour un montant de 763 K€ contre 652 K€ pour l'exercice précédent ;
- les autres achats et charges externes pour un montant de 2 395 K€ contre 2 152 K€ pour l'exercice précédent (+11%).

L'effectif salarié moyen s'élève à 22 salariés, contre 16 en 2013.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à - 4 947 K€ contre - 4 547 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat financier est une perte de 183 K€ contre une perte de 125 K€ pour l'exercice précédent. L'augmentation des charges financières étant notamment liée aux intérêts sur l'avance remboursable TUCE pour 105 K€ (+ 34 K€ par rapport à 2013 compte tenu de l'augmentation du nominal), sur le compte courant associé pour 56 K€ (+39 K€ par rapport à 2013 compte tenu essentiellement de l'augmentation du nominal) et sur les obligations convertibles pour 26 K€ (-9 K€ par rapport à 2013 suite à leur conversion en avril 2014).

Au 31 décembre 2014, la Société a enregistré une perte exceptionnelle de 18 K€.

Le résultat courant avant impôts s'établit ainsi à - 5 148 K€ contre -4 488 K€ pour l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un crédit impôt recherche de 486 K€ et d'un crédit d'impôt prospection commerciale de 40 K€, l'exercice clos le 31 décembre 2014 se solde par une perte de 4 622 K€ contre une perte de 4 111 K€ pour l'exercice précédent.

2.2. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître une perte nette de 4 622 560 Euros.

Nous vous proposons d'affecter cette perte au poste Report à nouveau.

Nous vous rappelons qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

2.3. Capitaux propres à la clôture au 31 décembre 2014

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont fait ressortir des capitaux propres, s'élevant à (3 802 294) euros, inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à l'article L. 225-248 du Code de commerce, l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2014, a été appelée à statuer sur la dissolution anticipée de la Société a, aux termes de sa dix-neuvième (19^e) résolution, décidé de pas dissoudre la Société.

En conséquence, la Société disposait d'un délai de deux ans pour reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social. A la suite de l'augmentation de capital du 17 avril 2014, décrite à la note 1.1 de l'annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31

décembre 2014, les capitaux propres de la Société ont été reconstitués et s'établissent, au 31 décembre 2014, à 2 785 395 euros soit au-delà de la moitié du capital social.

2.4. Communication des charges somptuaires

Conformément aux dispositions des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts, nous vous indiquons qu'il n'y a eu aucune dépense ou charge non déductibles fiscalement telles que visées à l'article 39 du Code général des impôts, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

2.5. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé (**Annexe 1**), conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

3. Filiales et participations

La Société ne détient aucune participation et n'a pris, au cours de l'exercice écoulé, aucune nouvelle participation.

4. Tableau des délégations

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après, en **Annexe 2**, les délégations de compétence en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 dudit Code de commerce.

5. Informations concernant le capital social

5.1. Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au profit des salariés de la société.

5.2. Répartition du capital social

Nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote **à la date des présentes** :

- Monsieur François Lacoste, salarié, détient 5,38 % du capital social ;
- Les fonds d'investissement représentés par Truffle Capital détiennent 76,49 % du capital.

5.3. Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-209-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations d'achat et de vente par la Société de ses propres actions afin d'en réguler le cours.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, et dans le cadre de l'autorisation reçue de l'assemblée générale le 31 mars 2014 (16^{ème} résolution), la Société a procédé aux opérations suivantes

sur ses propres actions dans le cadre du contrat de liquidité conclu pour une durée de 12 mois (renouvelable) avec un prestataire de services financiers indépendant :

- Achat de 38 616 actions au cours moyen de 10,50 euros
- Vente de 21 587 actions au cours moyen de 10,51 euros

Au 31 décembre 2014, la Société détenait 17 024 de ses propres actions, soit 0,45% du capital social, acquises pour un prix de revient unitaire de 9,69 euros.

Les cessions d'actions propres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité ont dégagé une moins-value nette de 13 531 euros.

5.4. Titres donnant accès au capital social émis par la Société

Nous vous invitons à vous référer à l'**Annexe 3** reprenant l'ensemble des titres donnant accès au capital social émis par la Société.

6. Administration et Contrôle de la Société

6.1. Actions gratuites et stock-options

La Société n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions et n'a mis en place aucun plan d'achat ou de souscription d'actions.

6.2. Opérations sur titres réalisées par les dirigeants

En application des dispositions des articles 223-22 A et 223-26 du Règlement Général de l'AMF, nous vous indiquons les transactions réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Personnes concernées	Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Montant de l'opération
TRUFFLE CAPITAL *	Cession	31/07/2014	115	1 335,15
TRUFFLE CAPITAL *	Cession	17/11/2014	900	8 963,10
TRUFFLE CAPITAL *	Cession	18/11/2014	600	6 043,20
TRUFFLE CAPITAL *	Cession	19/11/2014	300	3 057,00
TRUFFLE CAPITAL *	Cession	20/11/2014	580	6 041,86
TRUFFLE CAPITAL *	Cession	24/11/2014	300	3 161,49
TRUFFLE CAPITAL *	Cession	26/11/2014	100	3 168,99
TRUFFLE CAPITAL *	Cession	27/11/2014	100	1 050,00
TOTAL			2995	32 820,79

(*) Membre du Conseil d'administration

6.3. Liste des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce, nous vous indiquons en **Annexe 4** la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice clos le 31 décembre 2014.

6.4. Mandats des administrateurs

Nous vous rappelons que :

(i) l'Assemblée Générale en date du 20 mai 2010 a nommé, en qualité d'administrateurs de la Société, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- TRUFFLE CAPITAL, ayant pour représentant permanent au Conseil d'administration, Monsieur Philippe POULETTY ;
- Monsieur Tilman DRUEKE ;
- Monsieur Laszlo HEGEDÜS ;
- Monsieur Jean Yves André BUREL.

(ii) l'Assemblée Générale en date du 20 décembre 2012 a nommé, en qualité d'administrateurs de la Société, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- Madame Annette HASENBURG ;
- Monsieur Bernd von POLHEIM.

6.5. *Mode d'organisation de la Direction Générale*

Lors de sa réunion du 15 mai 2013, le Conseil d'administration a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Lors de cette même réunion, il a décidé de nommer Monsieur Stefano Vagliani en qualité de Directeur Général pour une durée de quatre (4) ans.

Lors de ses réunions du 3 juillet 2014 et du 30 septembre 2014, le Conseil d'administration a constaté la démission de Monsieur Stefano Vagliani de son mandat de directeur général et a décidé de nommer Monsieur David Caumartin en qualité de Directeur Général pour une durée de quatre (4) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à se tenir dans l'année 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

6.6. *Mandat des Commissaires aux comptes*

Nous vous rappelons que les mandats de :

- la Société Ernst & Young et Autres, Commissaire aux comptes titulaire,
- la Société Auditex, Commissaire aux comptes suppléant,

arriveront à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

7. Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

7.1. Conventions conclues au cours d'exercices précédents et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Nous vous indiquons que le contrat de consultant conclu le 6 mai 2010, antérieurement à la transformation de la Société constituée sous forme de société par actions simplifiée en société anonyme, entre la Société et la société Burel Burgundy Services, société par actions simplifiée au capital de 10.000 Euros, ayant son siège social Grand Rue, 21320 Mont Saint Jean, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 528 719 685, représentée par Monsieur Jean-Yves Burel, son Président, s'est poursuivi au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Au titre de ce contrat, la Société a versé à la société Burel Burgundy Services un montant de 190.965 Euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

7.2. Conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aucune nouvelle convention soumise à l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

* * *

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous remercions de bien vouloir les approuver et nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

Le Conseil d'administration

Annexe 1

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	2010	2011	2012	2013	2014
<i>Capital en fin d'exercice</i>					
. Capital social.....	114 228	121 873	142 706	142 706	188 825
. Nombre d'actions émises.....	571 142	609 365	713 531	2 854 124	3 776 503
. Nombre d'obligations convertibles en actions.....	5 000			14 000	
<i>Opérations et résultats de l'exercice</i>					
. Chiffre d'affaires HT.....				14 500	799 689
. Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	<2 004 103>	<1 731 032>	<3 236 237>	<4 187 225>	<4 851 112>
. Impôts sur les bénéfices.....	<397 127>	<405 834>	<602 175>	<377 534>	<526 344>
. Participation des salariés due au titre de l'exercice.....					
. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	<1 914 995>	<1 675 036>	<3 072 756>	<4 110 809>	<4 622 560>
. Résultat distribué au titre de l'exercice.....					
<i>Résultats par action</i>					
. Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provision.....	<2,81>	<2,17>	<3,69>	<1,33>	<1,15>
. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	<3,35>	<2,75>	<4,31>	<1,44>	<1,22>
. Dividende attribué à chaque action.....					
<i>Personnel</i>					
. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice.....	10	11	11	16	22
. Montant de la masse salariale de l'exercice.....	928 745	1 130 182	926 275	1 402 335	1 717 421
. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales).....	231 513	386 734	449 525	651 529	762 993

ANNEXE 2

TABLEAU DES DELEGATIONS

Délégations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Conseil d'administration/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
1. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public. (7 ^{ème} résolution de l'AGM du 31 mars 2014)	150.000 € ⁽¹⁾	31 mai 2016	37.506 €/ 750.120 actions (24 avril 2014)	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%
2. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (8 ^{ème} résolution de l'AGM du 31 mars 2014)	150.000 € ⁽¹⁾	31 mai 2016	Non utilisé	Prix au moins égal à la valeur nominale de l'action à la date d'émission des valeurs mobilières
3. Emission d'action par incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes (9 ^{ème} résolution de l'AGM du 31 mars 2014)	150.000 € ⁽¹⁾	31 mai 2016	Non utilisé	Néant
4. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégorie de bénéficiaire (Loi TEPA) (10 ^{ème} résolution de l'AGM du 31 mars 2014)	150.000 € ⁽¹⁾	30 septembre 2015	Non utilisé	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%

Délégations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Conseil d'administration/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
5. Emission d'actions et/ou de titres de créances et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'un bénéficiaire dénommé (11 ^{ème} résolution de l'AGM du 31 mars 2014)	150.000 € ⁽¹⁾	30 septembre 2015	Non utilisé	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%
6. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans indication de bénéficiaires, dans la limite de 20% du capital par an, dans le cadre d'un placement privé (12 ^{ème} résolution de l'AGM du 31 mars 2014)	150.000 € ⁽¹⁾	31 mai 2016	Non utilisé	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%
7. Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires (13 ^{ème} résolution de l'AGM du 31 mars 2014)	15% du montant de l'émission initiale ⁽¹⁾	31 mai 2016	Non utilisé	Modalités correspondantes à celles des délégations présentées en 1. , 2. , 4. , 5. , et 6. ci-dessus selon le cas
8. Réduction du capital social de la Société par voie d'annulation d'actions précédemment rachetées dans le cadre de l'autorisation d'achat de ses propres actions (17 ^{ème} résolution de l'AGM du 31 mars 2014)	10% du capital	30 septembre 2015	Non utilisé	Néant

(1) Ce montant s'impute sur celui de l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

ANNEXE 3

TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2014, le capital social de la Société est composé de 3 776 503 actions d'une valeur nominale de 0,05 euro, toutes de même catégorie.

A cette date, le nombre total d'actions susceptibles d'être émises est de 337 248 correspondant à :

- l'exercice potentiel des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise à hauteur de 135 188 actions ;
- l'exercice potentiel des bons de souscription d'actions à hauteur de 202 060 actions.

Au 31 décembre 2014, le capital à émettre potentiellement représente environ 8,93 % du capital social de la Société sur la base du nombre d'actions existantes à cette même date.

I. LES BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEUR D'ENTREPRISE (BCE)

Tableau Récapitulatif BCE :

	Emis et souscrits	Prix d'exercice	Annulés/ Caducs	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
BCE 2009-1 AG du 15/07/2009	17 197	3,90 €	4 300		12 897	51 588	15/07/2019
BCE 2009-2 AG du 15/07/2009	9 639	3,90 €		4 299	5 340	21 360	15/07/2019
BCE-2012-1 AG du 17/02/2012	15 620	3,90 €	7 810		7 810	31 240	17/02/2022
BCE-2013-1B AG du 30/09/2013	10 000	3,90 €	5 750		4 250	17 000	14/10/2023
BCE-2013-2B AG du 30/09/2013	3 500	3,90 €			3 500	14 000	14/10/2023
BCE-2013-3B AG du 30/09/2013	17 500	3,90 €	17 500		0	0	14/10/2023
TOTAL BCE	73 456		35 360	4 299	33 787	135 188	

1. BCE-2009-1

- 17 197 BCE-2009-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 300 devenus caducs ont été annulés ;
- Il reste un solde de 12 897 BCE-2009-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 51 588 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2009-1 deviendront caducs le 15 juillet 2019, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2009-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

2. BCE-2009-2

- 9 639 BCE-2009-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 299 ont déjà été exercés par leurs titulaires (cf. alinéa 8 de la note 9.2 B) ;

BSA-2009 AG du 21/04/2009	128 985	5,85 €			85 470	43 515	174 060	21/04/2019
BSA-2013-1B AG du 30/09/2013	7 000	3,90 €			-	7 000	28 000	14/10/2023
TOTAL BSA	135 985		0	0	85 470	50 515	202 060	

1. BSA-2009

- 128 985 BSA-2009 ont été émis attribués et souscrits dont 85 470 ont été exercés ;
- Au 31 décembre 2014, il reste un solde de 43 515 BSA-2009 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 174 060 actions d'une valeur nominale de 0,05 €;
- Les 43 515 BSA-2009 deviendront caducs le 21 avril 2019 dans la mesure où le délai d'exercice est de 10 ans à compter de la décision collective des associés du 21 avril 2019.

2. BSA-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 7 000 BSA-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2014, il reste un solde de 7 000 BSA-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 28 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 €;
- Les BSA-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice est de 10 ans à compter de leur émission.

ANNEXE 4

LISTE DES MANDAT EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Nom, prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date de nomination	Date d'échéance	Mandat exercé	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité du mandataire
M. Jean-Yves BUREL	20/05/2010	AGO statuant au cours de l'année 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015	Président du Conseil d'administration	Président de Burel Burgundy Services SAS Administrateur de la société Acerde Administrateur de Tibbiyah Holding Administrateur bénévole de l'American Hospital of Paris
M. Tilman DRUEKE	20/05/2010	AGO statuant au cours de l'année 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015	Administrateur	Membre de l'International Board de KDIGO (Fondation à but non lucratif)
M. Laszlo HEGEDÜS	20/05/2010	AGO statuant au cours de l'année 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015	Administrateur	Néant
M. Philippe POULETTY (représentant de TRUFFLE CAPITAL)	20/05/2010	AGO statuant au cours de l'année 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015	Administrateur	Représentant de TRUFFLE CAPITAL, administrateur de THERADIAG SA Président et Administrateur de SPLICOS SAS Représentant de TRUFFLE CAPITAL, administrateur de NEOVACS SA Représentant de TRUFFLE CAPITAL administrateur de CARMAT SA Représentant de TRUFFLE CAPITAL Administrateur de PHARNEXT SAS Représentant de TRUFFLE CAPITAL, Administrateur de PLASMAPRIME SAS Directeur Général et administrateur de TRUFFLE CAPITAL SAS Représentant de TRUFFLE CAPITAL, Administrateur de

Nom, prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date de nomination	Date d'échéance	Mandat exercé	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité du mandataire
				VEXIM SA Représentant de TRUFFLE CAPITAL, Administrateur de CARBIOS SA Représentant de TRUFFLE CAPITAL, Administrateur de WITTYCELL SAS Représentant de TRUFFLE CAPITAL, Administrateur de IMMUNE TARGETING SYSTEMS LTD (Royaume Uni) Représentant de TRUFFLE CAPITAL, Administrateur de SYMETIS (Suisse) Membre du Conseil de surveillance de INNATE PHARMA SA Administrateur de FRANCE BIOTECH (Association) Président du Conseil d'administration de DEINOVE SA Président du Conseil d'administration d'ABIVAX SA Gérant de NAKOSTECH SARL
Mme Annette HASENBURG	20/12/2012	AGO au cours de l'année 2018 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017	Administrateur	Néant
M. Bernd von POLHEIM	20/12/2012	AGO au cours de l'année 2018 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017	Administrateur	Directeur Général, GnResound (GnHearing), Allemagne
M. David Caumartin	30/09/2014	AGO au cours de l'année 2018 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017	Directeur Général	Administrateur de ACERDE Administrateur de GERMITEC

Le Conseil d'administration lors de sa réunion du 30 septembre 2014 a constaté la démission de Monsieur Stefano Vagliani de son mandat de directeur général.